

Etude danoise des violences sexuelles dans le sport. Echantillon de 253 athlètes (Toftegaard-Nielsen, 2001)

11.72.

JONAS
Espace collaboratif
contre la pédocriminalité

Le thème des violences sexuelles dans le sport suscite de plus en plus d'intérêt et de recherches aux Etats-Unis et en Europe. Ces différentes études montrent la présence de ces agissements délictueux dans la plupart des disciplines sportives. L'étude **danoise** présentée dans cet article a été publiée le 1^{er} juin 2001 par l'*International Review for the Sociology of Sport*¹, dans un article intitulé : « **La zone interdite : Intimité, relations sexuelles et inconduite dans la relation entre entraîneurs et athlètes** ». Menée par Toftegaard-Nielsen, elle examine les conditions et contextes qui favorisent les abus sexuels, agressions sexuelles et viols à partir des réponses d'un échantillon représentatifs d'athlètes et d'entraîneurs danois.



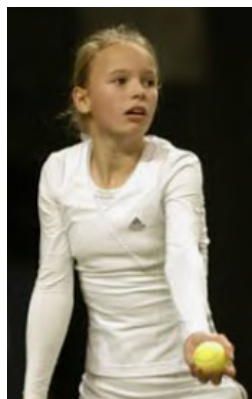
2% des athlètes ont subi des violences sexuelles

L'étude annonce que **25% des athlètes ont connaissance** d'une personne ayant subi des violences sexuelles dans son sport.

L'étude des questionnaires distribués aux athlètes a montré que **2% ont subi des violences sexuelles** et qu'une proportion très importante a subi des gestes ou comportements d'entraîneur « inappropriés » pendant leur carrière sportive. La plupart des athlètes victimes ont déclaré avoir été sidérés par les violences sexuelles et incapables de faire quoi que ce soit, car c'est « sans doute ainsi que vont les choses... »².



3% des entraîneurs reconnaissent des comportements d'agresseurs



De leur côté, les entraîneurs ont avoué être totalement ignorants de la Loi en matière de violence sexuelle envers des mineurs. Certains ont également admis avoir une attitude impudique envers les athlètes dans les vestiaires ou les douches. 3% des entraîneurs ont admis avoir agi sexuellement contre des athlètes mineurs.

Ainsi 8,5 % des filles interrogées déclarent avoir été embrassées sur la bouche.

Et 3,5 % des filles et 1,2 % des garçons ont reçu des avances sexuelles suivies de menaces d'exclusion.

19% des entraîneurs de l'étude ont admis être attirés sexuellement par les jeunes mineurs et une petite moitié des entraîneurs connaissent l'âge légal du consentement

¹ <https://journals.sagepub.com/home/irs> Toftegaard-Nielsen, J. (2001). « The forbidden zone: Intimacy, sexual relations and misconduct in the relationship between coaches and athletes » 36(2), 165-182

² Toftegaard-Nielsen, 2001, pp. 179

(18 ans au Danemark). La majorité de ces agresseurs a entre 30 et 45 ans. La plupart sont des cadres du milieu sportif : entraîneurs, enseignants, instructeurs.

La consommation d'alcool et son effet désinhibiteur est repérée comme un facteur aggravant pour ces situations douteuses où les comportements se relâchent et où les jeunes athlètes deviennent des proies vulnérables. Les adultes agresseurs proposent plus facilement que les autres des fêtes avec les jeunes, de l'alcool voire des drogues. Leur but est d'affaiblir la vigilance des jeunes.

Les comportements subis par les 253 athlètes interrogés

- 🍷 *Toucher l'athlète à l'épaule, au bras ou à la main en donnant ses instructions (94,3 %)*
- 🍷 *S'asseoir à côté de l'athlète en donnant ses instructions (90,7 %)*
- 🍷 *Faire des blagues sexistes (62,9 %)*
- 🍷 *Faire des remarques désobligeantes sur le sexe opposé (48,2 %)*
- 🍷 *S'amuser de l'athlète ou de ses performances (40 %)*
- 🍷 *Appeler l'athlète par un petit nom (37,1 %)*
- 🍷 *Fixer la poitrine ou les fesses de l'athlète (13,6 %)*
- 🍷 *Inviter l'athlète à sortir au cinéma, au restaurant, etc. (10,7%)*
- 🍷 *Embrasser l'athlète sur la bouche (3,6 %)*
- 🍷 *Faire des avances sexuelles avec menaces (2,1 %).*

La douche, zone grise des comportements

Toftegaard-Nielsen s'est intéressé aux douches en désignant cette étape de l'entraînement comme une zone grise n'intéressant plus les entraîneurs mais mobilisant les prédateurs.

Le silence des victimes

Sujet tabou, les victimes dénoncent difficilement, voire jamais, leurs agresseurs. La menace de ne pas pouvoir continuer les entraînements et de mettre fin à une carrière sportive naissante est un puissant levier pour les agresseurs. D'autant que ceux-ci peuvent avoir une place déterminante dans les clubs pour les admissions ou les programmes d'entraînement.

Le processus de conditionnement débute par une mise en confiance, des marques d'attention et d'affection, plaçant le mineur sous emprise d'une manière d'abord imperceptible puis accompagnée de suggestions et de menaces. L'agression ou le viol interviennent alors, détruisant l'enfant.

Les plaintes sont rares même si la peur change de côté du fait d'une nouvelle mobilisation de la société.

■ **Les fédérations sportives et les clubs doivent investir dans la prévention :**

- 🍷 **Formation** des administrateurs sportifs, des entraîneurs aux ressorts de la pédocriminalité
- 🍷 **Verrouillage des recrutements** : antécédents judiciaires
- 🍷 **Procédures** claires en cas de suspicion ou de cas de viol.
- 🍷 **Promotion d'une culture interne** de respect de l'intégrité des enfants.
- 🍷 **Tolérance « zéro » pour des comportements anormaux** : bagarre, insultes, mépris des femmes...
- 🍷 **Transparence des fonctionnements** et implication des parents.
- 🍷 **Travail de sécurisation des lieux d'agression possible** : douches, WC, vestiaires, transports.

Rédigé par François DEBELLE – Février 2021